

Beauvais, le

6 janvier 2020



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

L'Inspectrice d'académie
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'éducation nationale

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise

Division de l'Organisation
Scolaire

Bureau de l'enseignement
du 1^{er} degré

Dossier suivi par :
Amanda JOSEPH
Sandrine SOLER

Réf. : N° 111 - 2019-2020

Tél. : 03.44.06.45.32
Fax : 03.44.48.67.25
Mél : ce.dosip1-60@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Objet : Enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA). Année scolaire 2019/2020.

Référence : - BO spécial n°6 du 18 avril 2019 sur le programme des opérations statistiques et de contrôle de gestion des directions d'administration centrale de 2019.

- Circulaire Ministérielle DEPP B1/VB/LB n°2019-147 du 24 septembre 2019.
- Circulaire Rectorale DEPP n°019-27 du 6 novembre 2019.

Depuis 2014, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP ministérielle) a mis en place une enquête annuelle permettant de quantifier le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire. Le champ de l'enquête regroupe tous les élèves allophones du CP jusqu'à la terminale, scolarisés ou en attente de scolarisation.

La collecte a pour objectif de recenser tous les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Il vous est demandé de renseigner les fiches de vos élèves bénéficiant du dispositif UPE2A (Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants) dans ONDE.

Le recensement des élèves scolarisés dans l'académie d'Amiens s'effectue en quatre grandes étapes :

- 1) **Janvier, renseignement des informations concernant les élèves allophones dans la base élèves par les directeurs d'école** afin de faciliter et de sécuriser l'enquête (cf. fiches pratiques ONDE en annexe) :
- 2) De février à mars 2020 : constitution des tableaux EANA par la DEPP académique en lien avec la DSDEN à partir des données communiquées par le CASNAV et des informations recueillies dans la base élèves.
- 3) Avril 2020 : intégration des fiches-élèves par la DEPP académique dans l'application EANA.

Ces trois premières étapes ne concernant pas les établissements du secteur privé sous contrat.

- 4) **Mai 2020 : ouverture de l'application EANA** aux IEN chargés d'une circonscription **pour vérification des données et ajouts ou modifications éventuels** directement dans l'application (les échanges par mails de fichiers contenant des noms d'élèves sont proscrits)

Je vous remercie de votre collaboration.



Emmanuelle COMPAGNON
Inspectrice d'académie - DASEN

 <p>académie Amiens</p> <p>Région académique HAUTS-DE-FRANCE</p>	<p>FICHE PRATIQUE 1er degré : ONDE</p> <p>Enquête EANA : Renseignement du dispositif UPE2A, création du regroupement et répartition des élèves</p>	<p>06/11/2019</p> <p>DEPP 2</p>
---	--	---------------------------------

Dans le cadre de l'enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et afin de sécuriser celle-ci, il vous est demandé de renseigner les fiches de vos élèves bénéficiant du dispositif UPE2A (Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants) dans ONDE.

La mention du dispositif UPE2A dans la fiche élève permettra également d'avoir un suivi de l'information dans le cas où l'élève changerait d'école.

ATTENTION : Seuls les élèves bénéficiant d'au moins 9 heures de Français langue seconde (FLS) par semaine doivent être renseignés dans ONDE. Les informations des élèves bénéficiant de moins de 9 heures de soutien scolaire (ou même d'aucun soutien) devront être renseignées dans l'application EANA par vos IEN à la fin de l'année scolaire.

Cette fiche vous détaille comment indiquer que l'élève bénéficie du dispositif UPE2A, et comment vérifier la liste des élèves "flagués" UPE2A dans l'école

1. Indiquer que l'élève bénéficie du dispositif UPE2A


Fiche de Ggre BARTHELET
Retour

SYNTHÈSE

IDENTIFICATION

RESPONSABLES

ANNÉE EN COURS

CURSUS SCOLAIRE

✎ Modifier

Scolarité

Cycle	CYCLE III	Dispositif(s)	-
Niveau	CM2		
Classe	Classe 13		
Enseignant(s)	Mme BAKKAR Sergiane		
Passage de niveau	-		

Une fois sur la fiche de l'élève concerné, cliquer sur « Année en cours » puis sur « Modifier ».

SYNTHÈSE

IDENTIFICATION

RESPONSABLES

ANNÉE EN COURS

CURSUS SCOLAIRE

Scolarité

Cycle	CYCLE III	Dispositif(s)	<input type="checkbox"/> BILINGUE <input type="checkbox"/> CHAD <input type="checkbox"/> CHAM <input type="checkbox"/> CHAT <input type="checkbox"/> PAP <input type="checkbox"/> PPRE <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/> PPS <input type="checkbox"/> RASED <input type="checkbox"/> ULIS ECOLE <input checked="" type="checkbox"/> UPE2A <input type="checkbox"/> AUTRE
Niveau	CM2		
Classe	Classe 13		
Enseignant(s)	Mme BAKKAR Sergiane		
Passage de niveau	-		

Langues vivantes étudiées

Langue vivante étrangère (LV1) ANGLAIS * ⓘ Langue vivante étrangère (LV2)

Langue vivante régionale (LVR)

Services périscolaires

Restaurant scolaire	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Garderie matin	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Études surveillées	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Garderie soir	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Transport scolaire	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		

✓ Valider
✕ Annuler

Cocher le dispositif UPE2A

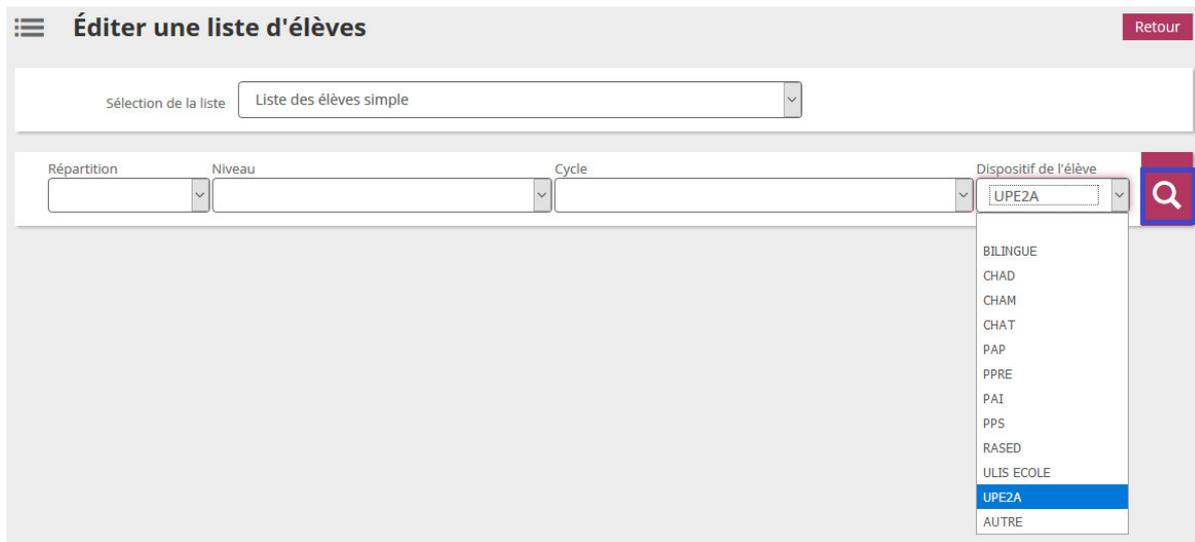
et valider.

2. Vérifier la liste des élèves "flagués" UPE2A dans l'école



The screenshot shows the top navigation bar of the application with four main sections: ACCUEIL, ÉCOLE, ÉLÈVES, and LISTES & DOCUMENTS. The 'LISTES & DOCUMENTS' section is highlighted with a blue border. Below the navigation bar, there is a sub-header 'Listes' and two main categories: 'Suivi des effectifs de l'école (admis définitifs)' and 'Vie scolaire'. Under 'Suivi des effectifs de l'école (admis définitifs)', the option 'Liste simple des élèves, par classe' is highlighted with a blue box. Other options include 'Liste des élèves par classe, avec des cases à cocher' and 'Suivi INE - élèves sans INE'. Under 'Vie scolaire', there are three options: 'Personnes à contacter en cas d'urgence', 'Personnes autorisées à venir chercher un élève', and 'Autorisation de photographie des élèves'.

Dans l'onglet « LISTES & DOCUMENTS », choisir « Liste simple des élèves, par classe ».



The screenshot shows the 'Éditer une liste d'élèves' interface. At the top, there is a 'Retour' button. Below it, a dropdown menu for 'Sélection de la liste' is set to 'Liste des élèves simple'. There are three more dropdown menus: 'Répartition', 'Niveau', and 'Cycle'. To the right, the 'Dispositif de l'élève' dropdown menu is open, showing a list of options: BILINGUE, CHAD, CHAM, CHAT, PAP, PPRE, PAI, PPS, RASED, ULIS ECOLE, UPE2A (highlighted in blue), and AUTRE. A search icon (magnifying glass) is visible to the right of the dropdown menu.

Effectuer un filtre sur "UPE2A" dans le dispositif de l'élève et cliquer sur la loupe pour rechercher.

Une fois la liste affichée, vérifier que les élèves bénéficiant du dispositif UPE2A apparaissent.

Attention : Vérifier également que cette liste ne contient pas d'élève qui ne bénéficie plus de ce dispositif cette année. Si c'est le cas, retourner dans la fiche de l'élève pour enlever le dispositif (« Année en cours » / « Modifier »).